## Ministère de l'éducation nationale

## AVIS DE CONTRAT DE RECRUTEMENT

ACADEMIE DE ROUEN D.P.E. 7 BUREAU DU REMPLACEMENT

d'une durée hebdomadaire de :

M. COMPERE PAUL

En application de l'article 6 quinquiés de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, M. COMPERE PAUL est nommé en qualité de professeur contractuel à compter du 01/09/2017 et jusqu'au 07/07/2018 pour assurer un service d'enseignement à temps incomplet

- 6.00/18.00 heures, dans la discipline : philosophie Au LGT JACQUES PREVERT 30 ROUTE DE SAINT-PAUL 27500 PONT AUDEMER

A la réception du présent avis, vous devez faire savoir au chef de l'établissement ci-dessus, par téléphone, si vous acceptez l'emploi.

Puis, en cas d'acceptation, vous vous présenterez au jour fixé, au secrétariat de l'établissement pour signer votre procès verbal d'installation, pièce essentielle pour la mise en œuvre de votre traitement.

Fait à **ROUEN**, le **24/08/2017** Pour le Recteur et par délégation le Secrétaire Général de l'académie

Mostefa FLIOU